



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 64154

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc qui n'ignore pas les liens capitalistiques de la compagnie Air France demande à M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie ce qu'il pense de la nouvelle appellation du programme de fidélisation de cette compagnie baptisé Flying Blue eu égard à la législation française en vigueur sur l'usage de notre langue. Il lui demande s'il ne pense pas que notre compagnie aérienne nationale est un symbole de notre pays et de notre culture.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur l'utilisation, par la compagnie Air France, d'une dénomination étrangère pour désigner un nouveau programme de fidélité ouvert à sa clientèle. Selon les informations disponibles, le lancement du programme « Flying Blue », auquel les titulaires du programme Fréquence Plus ont désormais accès automatiquement, résulte d'accords passés par Air France et KLM avec trente-six autres compagnies aériennes partenaires. Si la réglementation nationale fait du français la langue obligatoire pour les annonces aux passagers, l'émission de cartes d'accès à bord destinées aux vols intérieurs ou la diffusion d'informations concernant la sécurité des passagers, elle ne permet pas, en revanche, d'imposer le français en matière de désignation d'un service commercial, a fortiori quand la compagnie concernée peut se prévaloir des nécessités de ses activités internationales. Toutefois, s'agissant de notre compagnie aérienne nationale, symbole de notre pays aux yeux du monde entier, il est regrettable qu'une dénomination étrangère ait été retenue pour le nouveau service proposé, alors que l'aéronautique est un domaine où la France se distingue par un haut niveau de technologie et de savoir-faire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64154

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4436

Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6630